COMMUNIQUÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

RAPPEL DU PROTOCOLE POUR LES PASSAGES PIÉTONS: PRIORITÉ AUX PIÉTONS

IQALUIT, NUNAVUT (29 août 2017) – La Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'Iqaluit et la Ville aimeraient rappeler aux automobilistes de demeurer vigilants aux abords des passages piétons et d'accorder la priorité aux piétons.

La GRC aimerait aussi rappeler aux automobilistes qu'en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur, les contrevenants sont passibles d'une amende de 86 $.

Nous vous prions de ralentir aux abords des passages piétons et de faire preuve de vigilance.

-30-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

ANDREA SPITZER
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS
VILLE D'IQALUIT
COURRIEL : A.SPITZER@CITY.IQALUIT.NU.CA